

Madame Valérie SIMON

11 rue de Paris
58440 LA CELLE SUR LOIRE

Par LRAR

Paris, le 29 janvier 2025

Objet : Courrier de mise en demeure

Madame,

Je vous contacte en ma qualité de conseil de la société EDF SA, dans le prolongement des courriers recommandés et des documents joints en lien avec le SAFAC-J que vous avez adressés à ma cliente les 22 octobre, 22, 29 novembre et 12 décembre 2024, qui ont fait l'objet d'une réponse de cette dernière le 16 décembre 2024. Vous avez ensuite envoyé un autre courrier recommandé le 8 janvier 2025.

Je vous informe que vos envois et leur contenu paraissent pouvoir recevoir plusieurs qualifications pénales.

En conséquence, je vous mets par la présente en demeure de cesser toute prise de contact de cette teneur avec la société EDF SA et/ou ses représentants et agents.

À défaut, la société EDF SA se réserve le droit d'engager toute procédure utile à la préservation de ses intérêts et à la protection de ses agents.

Je vous invite, si vous le jugez utile, à vous rapprocher du médiateur national de l'énergie.

Par ailleurs, conformément aux obligations déontologiques régissant la profession d'avocat, je vous informe que vous pouvez prendre conseil auprès d'un avocat et me transmettre ses coordonnées en cas d'échanges futurs.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Benjamin GRUNDLER

Avocat à la Cour

VISCONTI, GRUNDLER & ARTUPHEL A.A.R.P.I.

63, avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 Paris T +33 (0)1 42 56 14 00 – F +33 (0)1 42 56 54 00

www.visconti-grundler.com – bg@visconti-grundler.com

Palais D1827